

DEC211344DR07

Décision portant nomination de M. Philippe CHAUDET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5259 intitulée « Laboratoire de mécanique des contacts et des structures ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC201509DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5259** intitulée « **Laboratoire de mécanique des contacts et des structures** » et nommant **M. Daniel NELIAS** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'**UMR5259** en date du 08 / 04 / 2021 ;

Considérant que M. Philippe CHAUDET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par **la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 14 et 15 mai 2009 et du 24 au 26 juin 2009** ;

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Philippe CHAUDET, ingénieur d'études**, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5259** intitulée « **Laboratoire de mécanique des contacts et des structures** » à compter du **01 janvier 2021**.

M. Philippe CHAUDET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Philippe CHAUDET** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 08 avril 2021

Le directeur de l'unité
Daniel NELIAS

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon
Frédéric FOTIADU

